

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19651 - 76ÈME ANNÉE

La thèse de l'ARS clairement remise en cause

Coronavirus à La Réunion : Près de 13.000 personnes pour la quarantaine obligatoire

Septaine & Test à 7 jours obligatoires pour entrer à La Réunion



Jérôme MANICOM a lancé cette pétition adressée à Sébastien Lecornu - Ministre des Outre-mer et à 3 autres

12 622 ont signé. Prochain objectif :
15 000 !


 Prénom

 Nom de famille

 E-mail

Oui ! Dites-moi si cette pétition est victorieuse et comment je peux en aider

Face à l'explosion de l'épidémie de COVID-19 à La Réunion, la mobilisation s'accroît. C'est l'exemple d'une pétition lancée sur Internet qui a déjà recueilli près de 13.000 signatures. Elle demande que s'appliquent à toute personne entrant à La Réunion une quarantaine obligatoire de sept jours en centre dédié ainsi que le test de dépistage

systématique après l'arrivée dans notre territoire.

Une pétition demandant la mise en place obligatoire de la septaine suivie du test à 7 jours pour les arrivants à La Réunion a été transmise le 28 septembre au Président de la République, au Gouvernement, au Préfet de La Réunion, à la Directrice de l'ARS OI puis aux

Maires, Députés, Sénateurs et Présidents de Région et de Département de La Réunion.

Le retour des vacances d'août a causé une augmentation importante du nombre des personnes contaminées sur notre île. Les vacances d'octobre et de décembre approchent. Si la quarantaine obligatoire en centre dédié n'est pas appliquée alors les Réunionnais

seront exposés à une nouvelle vague de contamination.

Rappelons que d'après l'ARS, ce ne sont pas les passagers qui amènent le coronavirus à La Réunion. Manifestement, cette thèse est contestée de plus en plus largement.

Voici le texte de la pétition déjà signée par plus de 12.000 personnes.

« En raison de la crise sanitaire COVID19 actuelle à La Réunion,

provoquée par le retour ou l'arrivée de voyageurs malgré les tests avant embarquement,

Nous, les habitants de La Réunion, souhaitons, que dès à présent, l'Etat français rende obligatoire :

- la septaine en lieu isolé des personnes arrivantes sur l'île,
- la soumission à un test de dépistage de la COVID19 après 7

jours.
Nous souhaitons que ces mesures restent en place tant qu'un remède ou une solution efficace pour éviter la contamination par les voyageurs ne soit trouvé. »

Samedi au Bocage

Journée solidaire à Sainte Suzanne : des masques pour les enfants

La Mairie de Sainte-Suzanne, la CINOR et l'association AFAR organisent une journée solidaire durant laquelle les familles sont invitées à venir confectionner des masques pour leurs enfants en utilisant du matériel mis à disposition gratuitement tout en bénéficiant des conseils des bénévoles de l'AFAR.

Nous traversons une crise sanitaire très grave où l'économie est directement touchée. Le budget des ménages est fragilisé. Le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, a annoncé la systématisation du port du masque dans les espaces clos des établissements scolaires pour tous les adultes et pour les enfants à partir de 11 ans. Entre les masques jetables ou en tissu, le budget qu'il faut y consacrer n'est pas sans contraintes et des frais supplémentaires pour les familles.

La Mairie de Ste Suzanne avec Monsieur le Maire et



Madame Ramata Touré soutenue par la Cinor, ont mis en place une journée solidaire, le samedi 3 octobre, dans la salle du Bocage et ce, afin de proposer aux familles d'apprendre à confectionner les masques de leurs enfants.

C'est avec le précieux soutien de l'association de l'AFAR (qui durant le confinement s'est déjà fortement mobilisée en offrant son savoir faire en confectionnant des masques en tissus homologués) que nous accompagneront les familles dans la confection de masques. Des « kits masques enfants », des machines à coudre seront mises à disposition du public, entouré de bénévoles de l'AFAR afin d'apprendre les bons gestes de fabrication. Cette action se veut solidaire et sociale. L'objectif étant de répondre aux besoins des familles faisant face à ces contraintes financières.

Edito

Déforestation massive à Mayotte

Manguier, jacquier, site fruitier, ont laissé place à un champ complètement défriché pour les plantations de manioc. Une méthode qui tend à se généraliser sur l'ensemble du territoire au grand désespoir de l'union internationale pour la nature (UICN). La question de l'agriculture se pose sur le maintien de l'environnement.

Les discussions ont débuté autour de la table pour y remédier. L'agroforesterie permettrait de concilier à la fois l'agriculture et la forêt. Entre 2011 et 2016, ce sont 1400 hectares de terres boisées qui ont disparu, soit un défrichement de 6,7 %, donnant à Mayotte le triste record de déforestation en France. Pourtant, l'île possède une importante masse forestière. De par son système racinaire, les arbres permettent l'infiltration de l'eau dans le sol. Une fois infiltrée, elle alimente les nappes phréatiques. Elle maintient également les sols. Elle est capitale pour la ressource en eau des terres mahoraises.

Il faut vite agir car Mayotte est un lieu de biodiversité au niveau mondial, et ses forêts représentent un vrai vivier d'eau pour l'île, dans un contexte de tension forte sur la ressource en eau. La lutte de la déforestation apparaît donc comme une priorité pour la protection de la nature à Mayotte comme l'augmentation de la surveillance en forêt.

Mayotte est donc le seul département français subissant le taux le plus élevé de perte couvert forestier en France. La protection des forêts est en enjeu primordial pour UICN qui compte aussi sur le travail des associations environnementales mahoraises pour sensibiliser la population sur l'importance de préserver ces milieux.

Bertrand Ancelly

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Face à l'aggravation de la crise sanitaire : la mobilisation s'amplifie

13.000 personnes pour la quarantaine obligatoire à La Réunion : lettre au président de la République

Voici la copie de la lettre adressée à Emmanuel Macron par Jérôme Manicom à la suite du lancement sur Internet d'une pétition demandant le rétablissement de la quarantaine obligatoire ainsi que du test de dépistage à La Réunion pour toutes les personnes entrant sur notre territoire. Cette pétition a déjà réuni près de 13.000 signatures, elle réfute les arguments du lobby anti-quarantaine et souligne la corrélation entre l'explosion de l'épidémie à La Réunion et l'arrivée de milliers de personnes en provenance de la France chaque semaine depuis le mois de juillet sans quarantaine ni test obligatoire à La Réunion.

« Objet : Demande de mise en place de septaine et test de dépistage COVID19 à sept jours pour les arrivants à La Réunion

Monsieur le Président, J'ai l'honneur de vous saisir d'une demande, effectuée au nom de près de 13 000 signataires d'une pétition de mise en place immédiate et obligatoire, pour toute personne arrivant à La Réunion, des mesures suivantes :

- septaine en lieu neutre ou, à défaut, à domicile, avec contrôle de l'Agence Régionale de Santé de l'Océan Indien (ci-après « ARS »),

- suivie d'un test de dépistage de la COVID19.

Cette demande se fonde tant sur l'aggravation incontestable de la situation sanitaire à La Réunion que sur l'existence contestable d'arguments s'opposant à la mise en place de ces mesures.

En premier lieu, la situation sanitaire à La Réunion ne cesse de s'empirer. A la fin du mois d'août 2020, dès le retour des vacanciers à La Réunion, l'ARS a pu observer une explosion du nombre de cas de personnes contaminées par la COVID19. Et pour cause, les tests effectués 72 heures avant le départ en avion ont pu manquer de fiabilité pour certains. Pour d'autres, leur contamination a pu avoir lieu postérieurement au délai de 72 heures. Il s'en est suivi une croissance exponentielle des

contaminations sur le sol de La Réunion et le décès de 11 personnes.

Actuellement, la situation sanitaire est des plus préoccupante. L'angoisse est palpable au sein de notre population. La crise sanitaire provoque, d'ores et déjà, ses effets économiques, de sorte que les Réunionnais font face à une baisse ostensible de leur pouvoir d'achat. Nos Aînés sont, quant à eux, de plus en plus isolés en raison des précautions prises pour les protéger au mieux du virus.

Lors des prochains retours de vacances en octobre et décembre 2020, nous risquons clairement de vivre la même situation que celle de la fin du mois d'août dernier.

En second lieu, les arguments qui se sont opposés à une mise en place des mesures sollicitées par la présente, apparaissent contestables.

Tout d'abord, nombre d'élus se sont heurtés à la décision du Conseil constitutionnel. Pourtant, à l'analyse, par sa décision du 11 mai 2020, le Conseil constitutionnel a jugé que, si les mesures de quatorzaine au domicile ou dans un lieu d'hébergement constituaient des mesures privatives de liberté, ces mesures permettaient de poursuivre l'objectif de valeur constitutionnelle de protection de la santé.

A cet effet, le Conseil constitutionnel a pris soin d'émettre une réserve d'interprétation tenant à la nécessité d'obtenir l'autorisation du juge Judiciaire, conformément à l'article 66 de la Constitution.

En pratique, nous ne doutons pas que vos meilleurs juristes devraient pouvoir trouver un moyen de respecter cette disposition, tout en autorisant La Réunion à instaurer une septaine. D'ailleurs, la quarantaine est aujourd'hui mise en place pour les personnes arrivant au Royaume Uni, en Nouvelle-Zélande et en Nouvelle-Calédonie. Notre pays devrait pouvoir en faire de même, sans remettre en cause les libertés fondamentales.

Ensuite, l'argument selon lequel la pratique des tests serait contraire au principe de l'inviolabilité du corps humain ne résiste plus aux nouveaux tests qui s'avèrent beaucoup moins intrusifs et offrent des résultats bien plus rapides.



Enfin, c'est moins la mise en place d'une septaine que son absence de mise en place qui pourrait nuire à l'activité économique de l'île.

En effet, selon les chiffres de l'INSEE, la consommation des ménages représentait 12,40 milliards d'euros en 2019, soit 63 % du PIB de La Réunion, de sorte qu'une baisse du moral des ménages liée à un accroissement de l'épidémie serait le véritable facteur d'une crise économique. S'agissant du tourisme, selon les chiffres de l'Observatoire du Tourisme, la consommation touristique des Réunionnais qui s'élève à 654 millions d'euros en 2019 est supérieure aux recettes touristiques d'origine extérieure évaluées à 410 millions d'euros. L'angoisse grandissante des résidents locaux nuirait bien plus gravement au secteur touristique que la baisse de la venue des touristes à La Réunion qui, d'ailleurs, ne se risqueront pas à venir sur une Île classée « rouge ».

Ainsi, l'aggravation de la situation sanitaire à La Réunion est clairement prévisible alors que rien ne devrait s'opposer à la mise en place des mesures de septaine et de tests pour contrer la propagation du virus. Le caractère insulaire de La Réunion est une chance de pouvoir maîtriser l'épidémie. Le dépistage massif qui a débuté en août 2020 pourrait permettre une éradication du virus sur notre Territoire s'il est

accompagné du respect des gestes barrières, de la mise en septaine des arrivants suivie d'un test. Ce sont ces mesures que nous vous demandons solennellement de mettre en place.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de ma très haute considération.

Jérôme Manicom

Copie transmise à :

- M. Jean CASTEX — Premier Ministre
- M. Olivier VERAN — Ministre des Solidarités et de la Santé
- M. Sébastien LECORNU — Ministre des Outremer
- M. Jacques BILLANT — Préfet de l'île de La Réunion
- Mme Martine LADOUCKETTE - Directrice de l'ARS OI
- Les Médias locaux et nationaux »

Oté

L'inégalité dann l'édikasyon ala in vré problèm, dizon in vré l'institisyon

Zot i koné néna in n'afèr lé o goudizour pou in bonpé d'moun, sé vant lo tan lontan pou rabèss lo tan koméla. Sa lé vré pou in pé tout zafèr mé sirtou pou lékol. Na poin lontan moin la lir in kozman téi di in zélèv sinkyèm, koméla, lé pa pli gabyé k'in zélèv kour moiyn 2 dann lo bon vyé tan. La prèv par tèst : lékol i mars h par test. Bann tèst i fé é lo pli pré posib par raport la rantré pou bien anpèsh fé bann révizyon apré in pèryod vakans. Konklizyon, bann marmaye lékol koméla, lé pli faye bann marmaye lékol lontan. Kisoï dann l'ortograf, kisoï dann la gramèr, kisoï dann matématik épi in pé dann tout matyèr.

Pou moin lo problèm lé pa pozé konm k'i fo. Si i vé évalyé l'amontraz lékol, i fo pa évalyé bann marmaye sinplomàn - konm i di dèrnyé mayon dan la shène-, fo évalyé bann zamotrèr, bann zinspèktèr, épi final de kont bann ministr, épi lo sistèm l'amontraz bann gouvèrnman la mète an plass ané apré ané. Si i aprésyé l'amontraz konm li lé fé dan La frans, dabor i fo bien tienbo kont lékol dan la frans lé dèrnyé la ké la mori sèk par raport bann péi l'OCDE-si pa dèrnyé sé l'avan èdrnyé é si l'amontraz an li mèm lé konmsa, bann zanfàn i pé pa an avoir in bon klasman. Dizon vi k'sa lé a la mod zordi, ni pé di tout la shène lé kontaminé.

An plis ké sa, dan la frans konm in pé artou i fo tienbo kont l'inégalité : si néna marmaye ou bann jenn i travaye bien, néna galman marmaye épi bann jenn i réisi pa bien lékol. I réisi pa bien tou kour. Fitintan la gosh l'avé anparl lékol la réisite épi l'avé mète sir pyé in éstratézi pou la réisite bann zanfàn... Mé sé pa si zot la romarké, oplis i parl l'égalitéoplis néna l'inégalité, oplis i parl la réisite oplis néna l'éshèk. Pou koué ? Pars sanm pou moin néna in plan sogrè la ségrégasyon sosyal. Tout lé pa fé pou la réisite pars i fo galman bann moun i rèss dan la kivète, dsi l'bor shomin. Sé sa la ségrégasyon é moin lé sir néna in bann zidéolog lé kontann sa-sa i montr d'après zot zot filozofi réaksyonèr i sort vinkèr.

Moun la ote, i done zanfann la ote, i done in réisite dé la oté, épi i done demoun la ote é insi d'suit, insi d'suite, bann mayon fèb i done zanfàn bann mayon fèb, i done zanfàn an éshèk, épi zapré demoun an éshèk.. Si zot i pans pa konm moin pétète moin na tor, mé an touléka sé sak mi oi dopi si lontan mi fé mon tourné viré dsi la tèr.

Justin